30e ANNÉE — N° 11 — 1er Juin 1908

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET DU 7 MARS 1908

SUR LES SURCHARGES DES ENFANTS ET DES FEMMES

Article premier. — Les dispositions de l'article 11 du décret du 13 mai 1893, modifié par les décrets des 21 juin 1897, 20 avril 1899, 3 mai 1900 et 22 novembre 1905 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 11. — Les jeunes ouvriers au-dessous de dix-huit ans et les ouvrières de tout âge employés dans l'industrie ne peuvent porter, traîner ou pousser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des manufactures, usines, ateliers et chantiers, des charges d'un poids supérieur au suivant :

1° Port de Fardeaux.

Garçons au-dessous de quatorze ans, 10 kilogrammes.
Garçons de quatorze ou quinze ans, 15 kilogrammes.
Garçons de seize à dix-huit ans, 20 kilogrammes.
Ouvrières au-dessous de quatorze ans, 5 kilogrammes.
Ouvrières de quatorze ou quinze ans, 8 kilogrammes.
Ouvrières de seize ou dix-sept ans, 10 kilogrammes.
Ouvrières de dix-huit ans et au-dessus, 25 kilogrammes.

2° Transport par wagonnets circulant sur voie ferrée.

Garçons au-dessous de quatorze ans, 300 kilogrammes (véhicule compris).

Garçons de quatorze à dix-huit ans, 500 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières au-dessous de seize ans, 150 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières de seize ou dix-sept ans, 300 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières de dix-huit ans et au-dessus, 600 kilogrammes (véhicule compris).

3° Transport sur Brouettes.

Garçons de quatorze à dix-huit ans, 40 kilogrammes (véhicule compris.

Ouvrières de dix-huit ans et au-dessus, 40 kilogrammes (véhicule compris).

4° Transports sur Véhicules à 3 ou 4 roues dits « placières, pousseuses, pousse-à-main », etc.

Garçons au-dessous de quatorze ans, 35 kilogrammes (véhicule compris).

Garçons de quatorze à dix-huit ans, 60 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières au-dessous de seize ans, 35 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières de seize ans et au-dessus, 60 kilogrammes (véhicule compris).

5° Transport sur Charrettes à bras à deux roues, dites « haquets, brancards, charretons, voitures à bras », etc.

Garçons de quatorze à dix-huit ans, 130 kilogrammes (véhicule compris).

Ouvrières de dix-huit ans et au-dessus, 130 kilogrammes (véhicule compris).

6° Transports sur Tricycles porteurs à pédales.

Garçons de quatorze à quinze ans, 50 kilogrammes (véhicule compris).

Garçons de seize à dix-huit ans, 75 kilogrammes (véhicule compris).

Les modes de transport énoncés sous les numéros 3 et 5 sont interdits aux garçons de moins de quatorze ans, ainsi qu'aux ouvrières de moins de dix-huit ans.

Le transport sur tricycles porteurs à pédales est interdit aux garçons de moins de quatorze ans et aux ouvrières de tout âge.

Le transport sur cabrouets est interdit aux garçons de moins de dix-huit ans et aux ouvrières de tout âge.

Il est interdit de faire porter, pousser ou traîner une charge quelconque par des femmes, dans les trois semaines qui suivent leurs couches. L'interdiction ne s'applique que lorsque l'ouvrière a fait connaître au chef de l'établissement la date de ses couches.

Art. 2. — Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Journal officiel du 11 mars 1908, page 1762, et erratum au *Journal officiel* du 12 mars 1908, page 1790.

LA LOI DU 10 AVRIL 1908

RELATIVE A LA PETITE PROPRIÉTÉ

ET AUX MAISONS A BON MARCHÉ

Les Chambres viennent de voter une loi qui va permettre aux travailleurs de devenir dans de très bonnes conditions propriétaires de jardins et maisons. Sans entrer ici dans le détail de cette loi, dont le mécanisme est assez compliqué (elle ne comprend pas moins de douze longs articles), nous en donnerons tout au moins une analyse succincte et suffisante, croyons-nous, pour en faire comprendre l'économie.

Admettons un ouvrier cherchant à faire l'acquisition d'un jardin d'une valeur de 500 francs. Eh ! bien, il lui suffira pour cela de disposer d'une provision de 100 francs, c'est-à-dire du cinquième du prix d'achat.

L'Etat, lui, se charge d'avancer le reste, à savoir les quatre cinquièmes du prix, plus les frais d'une prime unique d'assurance sur la vie à la Caisse Nationale d'assurance en cas de décès.

L'Etat, en effet, consacre une somme globale de 100 millions de prêts, à 2 pour 100 d'intérêts, à des Sociétés de crédit immobilier, à des Sociétés régionales, et, à leur tour, ces Sociétés feront aux ouvriers des prêts hypothécaires répondant aux quatre cinquièmes de la valeur de l'immeuble, et remboursables par annuités d'environ 3 pour 100 pendant vingt ans.

En d'autres termes, et pour rendre l'explication plus claire, on verse 100 francs pour un bout de terrain qui en vaut 500 ; les frais d'achat et d'hypothèque s'élèvent environ à 50 francs et la prime d'assurance sur la vie à 51 fr. 55. Il reste donc 400 francs plus 101 fr. 55, soit 501 fr. 55. Cette somme est fournie par la Société de crédit qui la prête, grâce au fonds de l'Etat. L'ouvrier, pour être libre en vingt ans, versera 33 fr. 70 par an, ce qui revient à 2 fr. 75 par mois.

Si maintenant l'ouvrier veut, sur ce terrain, se construire une petite maison d'une valeur de 3.000 francs, il en versera d'abord le cinquième, soit 600 francs. La Société de crédit immobilier fournira 2,870 francs, se décomposant en 2.400 francs dus, 80 francs de frais hypothécaires et 390 francs de prime d'assurance-vie.

L'ouvrier pourra donc se libérer en vingt-cinq ans, moyennant un versement de 164 fr. 85 par an ou 13 fr. 75 par mois.

En conséquence, avec un prélèvement mensuel total de 16 fr. 50, cet ouvrier aura à lui son jardin et sa maison.

Ajoutons que, s'il venait à mourir avant d'avoir acquitté sa dette, ses héritiers, sa veuve ou ses enfants, recueilleraient l'immeuble et le jardin, se trouvant quittes, grâce à l'assurance-vie, de toutes charges et de tous nouveaux débours.

Telle est cette loi due à l'initiative et à la persévérance de l'honorable M. Ribot et de M. Jules Siegfried, et dont on trouvera le texte au *Journal officiel* du 12 avril 1908.

(Bulletin de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon.)

QUESTIONS LYONNAISES

ENCORE POUR LE QUARTIER DE LA GARE DES BROTEAUX

Pensons-y toujours, et parlons-en souvent, sinon avec l'espoir de voir apporter par le nouveau Conseil municipal des modifications au projet adopté *in extremis* par son défunt prédécesseur, au moins pour montrer que la solution améliorée est encore loin de répondre à ce qu'attendaient les Lyonnais ayant le souci désintéressé de la beauté et de l'avenir de la ville.

Et d'abord il est bon de consigner ici l'hommage que M. le maire Herriot, à la séance publique du Conseil municipal du 13 avril dernier, a rendu à la Société Académique d'Architecture de Lyon, dont le dévoué président a droit à la gratitude de ses concitoyens pour les efforts persévérants qu'il a déployés afin de faire apporter des améliorations à l'insipide projet de la Voirie.

M. Herriot a dit : « La Société Académique d'Architecture m'a adressé toute une série de projets. Cette Société a fait preuve d'un désintéressement auquel je rends hommage. Dans un esprit plein de conciliation, elle a mis à ma disposition ses connaissances techniques et les études qu'elle avait faites. Je suis d'accord avec elle pour une modification qui lui donne satisfaction. Il n'y a pas lieu de discuter l'un après l'autre ses plans, ses projets nombreux, dont quelques-uns ont été publiés. Ces projets, qui sont très onéreux, ont été abandonnés par elle. »

Cette reconnaissance officielle de l'efficacité de l'intervention de la Société Académique prouve au moins qu'elle a été pleinement dans son rôle en faisant entendre sa voix dans une question d'intérêt général, et en ne se confinant pas dans les choses d'ordre exclusivement intérieur ; elle nous fait toutefois regretter que cette intervention opportune n'ait pas eu lieu plus tôt, dès l'apparition du tracé des bureaux municipaux.

En tout cas le premier pas est fait, et dorénavant son rôle est tracé, et sans attendre d'être sollicitée par l'Administration municipale, tout spontanément comme elle l'a fait cette fois, la Société Académique d'Architecture devra, dans ses séances, saisir ses membres de toutes les questions intéressant les transformations de la ville, en faire l'objet d'études et de rapports à soumettre à la municipalité. Ce sera un acheminement à la mise en pratique du système que notre distingué collaborateur Sined exposait dans *la Construction Lyonnaise* du 1er février dernier, en demandant la création d'un Comité consultatif auquel seraient soumis tous les projets de modifications de quartiers et qui assurerait l'exécution rationnelle d'un programme général de rénovation de la Ville, au fur et à mesure des nécessités ou des occasions.

Des questions de cette nature sont d'ailleurs d'un intérêt trop réel et pour les habitants d'un quartier et pour l'embellissement de la ville, pour qu'on en laisse la solution aux seuls bureaux, quelle que soit leur compétence.

Il y a bien la formalité de l'enquête, mais pendant sa durée éphémère bien peu nombreux sont ceux qui songent à aller prendre connaissance des pièces du projet ou en ont le temps. C'est en cette occasion que des Sociétés bien organisées, ayant à leur tête des personnes compétentes et actives, peuvent intervenir utilement, et présenter des solutions résultant d'une étude en commun et de discussions.

C'est ce que nous voyons actuellement se produire à Paris.

La section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, le Touring-Club, l'Alliance d'Hygiène sociale, l'Association des Cités-Jardins de France, la Société pour la Protection des Paysages en France avaient fait afficher dans toute la capitale, avant les élections, un appel aux candidats municipaux à poursuivre la réalisation d'un vœu concernant les espaces libres, demandant que l'Etat cède gratuitement à la ville de Paris les terrains des fortifications dans leur état actuel ; la ville aurait la charge de créer sur leur emplacement, dans un délai de cinq ans, neuf parcs d'une contenance moyenne de 15 hectares, sans qu'aucun d'eux puisse être d'une surface inférieure à 10 hectares ; dans l'intervalle devraient être aménagées des places de jeux ayant au moins 1 hectare, et l'ensemble devrait être relié par une vaste avenue dont la largeur ne serait pas inférieure à 70 mètres, les dispositions en étant d'ailleurs variables.

Ces mêmes groupements, afin d'assurer cette opération si réellement utile à l'hygiène du peuple dans les grandes agglomérations, proposent d'assujettir, à des servitudes spéciales d'hygiène et d'agrément, les terrains que la Ville serait autorisée à vendre, en dehors des réserves ci-dessus, pour couvrir les frais d'aménagement.

Bien entendu la concession gratuite par l'Etat des terrains à la Ville entraînerait pour cette dernière l'obligation de conserver à perpétuité leur destination aux terrains concédés ou acquis.

Avant tout commencement d'exécution un plan d'ensemble devrait être établi, et pendant un certain temps exposé et mis sous les yeux du public par la voie de la presse, afin de provoquer toutes observations utiles et stimuler les concours pour la meilleure utilisation des espaces ainsi largement ménagés.

Nous devons nous inspirer à Lyon où, toutes proportions gardées, la densité de la population est considérable, de cette conception de l'aménagement des parties neuves de la cité.

On ne saurait trop le répéter : nous devons nous préoccuper de l'avenir : éclairés par l'expérience du développement rapide des grands centres industriels qui ne fera que s'accentuer, nous ne devons pas songer à pourvoir seulement aux besoins actuels ; les opérations à courtes vues sont tou-

jours désastreuses : le vœu des groupements parisiens dont nous venons de parler rappelle qu'en 1777, en 1828, en 1852, en 1860, l'Etat s'était préoccupé d'assurer à l'accroissement de la ville des promenades et des espaces nouveaux, soit en prenant lui-même la charge des acquisitions, des échanges et des travaux, soit en offrant gratuitement à la Ville les Champs-Elysées, les Bois de Boulogne et de Vincennes.

On nous objectera que le cas n'est pas pour nous le même et que nous ne pouvons compter sur le concours de l'Etat pour la réalisation d'un vaste programme.

Nous n'y contredisons pas ; aussi sommes-nous loin de rien demander qui soit comparable à l'ensemble des terrains des fortifications de Paris, qu'on voudrait conserver comme espaces libres. Nous nous bornons à un emplacement qui peut encore se prêter à de meilleurs aménagements : le quartier de la gare des Broteaux, pour lequel le dernier mot ne doit pas encore avoir été dit. De tous côtés il nous revient que la fameuse place de 68 mètres de large et de plus de 200 mètres de long sera mal desservie par le tracé des voies adopté et dont l'insuffisance de largeur est notoire. Nous sommes tout à fait d'avis que nos pères ont bien mieux compris et fait les choses, lors de l'édification de la gare de Perrache : « Les immenses espaces décorés de verdure qui constituent ses avenues donnent immédiatement au voyageur l'impression d'une très grande ville (1) ».

Ce ne sera sûrement pas l'impression que donneront les abords de la nouvelle gare.

Peut-être paraîtra-t-il inopportun que nous soyons revenus sur la question ; mais nous estimons qu'elle n'a pas reçu encore sa solution définitive.

Encore que le projet Bissuel ne soit pas intégralement réalisable — il eût été vraiment admirable et d'une grandeur d'âme surhumaine, de la part des services municipaux appelés à faire l'évaluation des dépenses supplémentaires qu'il entraînerait pour la ville, de s'en tenir à une appréciation modérée — est-il bien sûr que l'élargissement à 40 mètres de l'avenue centrale fût la seule amélioration possible ? Peut-être était-on tenu par les canalisations d'égouts déjà effectuées. Il est vrai qu'elles le sont également sur l'emplacement de la future manufacture des Tabacs, puisque, lors de la cession des terrains, les Domaines imposent un tracé de rues et la construction de canalisations ; mais dans le cas de la manufacture des Tabacs, l'Etat aura à rembourser à la Ville une trentaine de mille francs, représentant ces travaux devenus inutiles.

M. Herriot a déclaré que l'élargissement de la rue C, en la portant de 18 à 20 mètres, lui paraissait présenter des avantages, mais qu'il avait dû renoncer à cette idée, en raison des nécessités du lotissement des terrains. Nous ne désespérons pas de voir encore une amélioration se réaliser dans ce sens.

Que tous ceux qui ne se désintéressent pas de cette question, « architectes qui tracent sur le papier de très jolis dessins, mais ne se préoccupent pas de la valeur du sol à lotir » ou « ingénieurs improvisés », suivant les expressions de M. le Maire, continuent leur campagne, et nous pourrons encore obtenir des améliorations et embellissements que nous ne réclamons qu'en vue de l'avenir et de la beauté de notre chère ville de Lyon.

CARNUTENSIS.

(1) *Le Salut Public* du 30 avril 1908, sous la signature d'André Vinci.

LES EMBELLISSEMENTS DE LYON

Les études que nous avons publiées depuis le commencement de l'année sur les questions de transformation de quartiers à l'ordre du jour ont rencontré auprès de nos lecteurs un favorable accueil, et plusieurs d'entre eux ont manifesté l'intérêt qu'ils attachent à ce qu'elles soient exposées au public, en nous transmettant leurs idées personnelles : nous aurions désiré pouvoir reproduire ces lettres, mais notre périodicité et la nécessité de réserver une place suffisante aux autres sujets de notre programme ne nous ont pas permis jusqu'ici de les publier dans nos colonnes ; nos collaborateurs les ont résumées et ont tenu compte, dans leurs divers articles, des observations qui nous ont été transmises. Nous tenons toutefois à mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs la lettre d'un de nos abonnés qui présente des conceptions originales et dignes d'examen et à laquelle l'autorité de son auteur en la matière mérite une sérieuse attention.

Monsieur le Directeur,

Les réflexions suivantes m'ont été inspirées par l'article de M. Sined, « La transformation du quartier de l'Hôpital (1). »

Très louable est le désir exprimé par son auteur, de créer une attraction puissante dans ce nouveau quartier.

Il est à craindre que les *arcades proposées* ne soient pas du goût du commerce qui recherche, de plus en plus, les locaux bien éclairés.

A Paris, lorsqu'il s'est agi de prolonger la rue de Rivoli (du Louvre à la rue Saint-Antoine), on a rejeté le système des arcades de la vieille rue de Rivoli, comme onéreux et ne satisfaisant pas le commerce, à cause du mauvais éclairage du rez-de-chaussée et de l'entresol presque insalubre.

Dans les exemples bien connus : Place des Vosges, Palais Royal, rue de Rivoli 1re, l'espace est presque libre en face des arcades et, malgré cette situation exceptionnelle, on objecte les inconvénients ci-dessus, qui seront, dans le quartier de l'Hôtel-Dieu, bien plus exagérés, puisque ces arcades longeraient les côtés de rues de 16 mètres au plus avec façades de 20 mètres de haut.

Les arcades nécessitent des rues à angle droit avec des longueurs de façade multiples du type adopté, choses qui seront irréalisables dans ce quartier, où la direction des rues est imposée. Le surcroît de dépense est à considérer ainsi que la perte de location de la double surface de la galerie. Ce système entraîne l'uniformité des façades, ce qui est regrettable à bien des points de vue.

Ces considérations condamnent chez nous le système des arcades.

L'étude de la transformation de ce quartier doit-être rattachée à celle de la rive droite (de la rue Lafont au cours du Midi). J'insiste, dans l'intérêt de la Ville, sur une étude d'ensemble parce que la désaffectation de la Charité et de l'Hôpital Desgenettes étant à prévoir, un lotissement de leur emplacement en sera la conséquence, pourquoi n'en fixerait-on pas, dès maintenant la voie médiane ? Cette voie, prolongement de la rue Bellecordière deviendrait la grande artère (reliant la partie nord du 2e à sa partie sud), traverserait la place Gailleton (limitant l'étendue du square Gailleton), et finirait au cirque, salle de conférences, de fêtes, etc., qu'on élèvera sur l'emplacement des Tabacs. Ce monument formera le point de vue final de cette voie, que les Lyonnais verront dans toute sa splendeur avant la fin du siècle.

Ce tracé, indiqué sommairement, étudié, admis par le Conseil municipal et sanctionné par arrêté préfectoral, donnera une plus-value considérable aux terrains à vendre et à la rue Grôlée. On comprendra l'utilité et l'avenir d'une pareille voie appelée à une circulation très intense, facilitant les relations avec la ville universitaire, desservant une nouvelle ville dont la population sera considérable, améliorant cette partie de la rive droite en traversant le massif et insalubre pâté de maisons entre la rue de la Barre et la place de la Charité, en mettant en communication presque directe le Grand-Théâtre avec le Cirque par les rues du Garet, de la Bourse, Grôlée, Bellecordière et leur prolongement.

Pour remplacer les arcades, je propose un moyen qui a conquis nos rues, mais en nuisant parfois à leur aspect. Il s'agit de la marquise vitrée, mais continue, couvrant entièrement les trottoirs. Ainsi la rue Grôlée établie sur 15 mètres, son prolongement avec 16 mètres permettront des trottoirs de 4 m. 50 avec marquise d'égale saillie. Un type serait imposé et toute liberté laissée pour l'ordonnancement des façades.

La marquise peut avantageusement remplacer les arcades, elle est gracieuse, aérienne, s'adapte sur les tours rondes et autres formes, abrite les devantures, les marchandises, les consommateurs, les promeneurs, et favorise la vie en plein air, sans nuire, chose capitale, à l'éclairage des rez-de-chaussée, permet la descente de voiture à couvert sur tout son développement, se passe de points d'appui sur le sol, supprime les bannes qui gênent et déparent nos rues, dégage les trottoirs en supprimant les dangereux candélabres dont les appareils seront fixés

(1) Voir *la Construction lyonnaise* du 16 mars 1908.

sous son lambrequin, de là, diminution des frais d'installation de l'éclairage.

Elle procurera, ainsi, aux rues un aspect ordonné agréable et même grandiose dont Lyon pourrait avoir la primeur.

Le commerce et la foule s'y porteront à cause de ses nombreux avantages.

On peut se représenter la transformation de ces nouvelles rues, en considérant les marquises des grandes gares et des grands magasins.

Je m'estimerai très heureux, si ces réflexions répondent aux desidérata de M. Sined et si, en outre, elles suscitent d'autres conceptions plus originales dont notre bonne Ville puisse faire son profit.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

C. FLEURY,
Architecte honoraire,
Ancien inspecteur aux Grands Travaux de Paris

XIXe CONGRÈS
DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

L'Assemblée générale de l'Association provinciale des Architectes français va se tenir, comme nous l'avons annoncé, à Nantes, les 10, 11, 12 et 13 juin 1908.

L'ordre du jour des séances comporte entre autres questions :

Ecoles régionales.

Développement de l'apprentissage dans les métiers du bâtiment, par M. Frantz BLONDEL.

Projet d'assurance concernant les risques professionnels de l'architecte, par M. GOUAULT.

Revision du Code civil, par la Société de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Revision du tarif d'honoraires, par la Société de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Communication de la Société de défense mutuelle des Architectes.

La Fédération Nationale des Entrepreneurs et des Architectes, par M. LEFORT.

Vœu pour la protection du Mont Saint-Michel, par M. LEFORT.

Causerie sur les monuments de Nantes et de la région par l'un des membres de la Société des Architectes de Nantes.

Notre région sera représentée à ce Congrès par MM. G. ALLINGRY, de Valence ; Louis BENOIT, de Lyon ; BERTIN, de Chambéry ; Edouard BISSUEL, de Lyon ; Victor DÉNARIÉ, de Chambéry ; Raymond FEUGA, de Lyon ; Stéphane GRILLET, de Nantua ; MALORD, d'Autun ; NAQUIN DE LIPPENS, de Lyon ; Antoine SAINTE-MARIE-PERRIN, de Lyon ; Gustave VIEILLE, de Besançon.

L'ARCHITECTURE MODERNE
DES MAGASINS A LYON

Parmi divers embellissements apportés, ces temps derniers, aux devantures des magasins de la rue de la République, il semble intéressant, sans tarder davantage, de signaler l'entrée et les vitrines des magasins Moréteau frères. « Ça n'y est pas encore ! Laissez-moi finir ; s'écrie le distingué architecte M. A. Petit. Quand la jardinière en grès émaillé — celle-ci fournie par la maison Lœbnitz — sera placée au-dessus du couronnement de la porte, alors j'adopterai la couleur de l'encadrement et m'occuperai de certains détails. » Il est vrai qu'une œuvre ne produit son effet qu'à partir du moment où l'artiste l'a signée ; mais il existe là de si beaux morceaux que notre hâte peut devenir excusable. Et puis, pour cette fois au moins, nous devançons les événements.

Tout ce qui peut être vu n'intéresse plus. Tel est l'état d'âme de notre époque ! Tout vernissage est précédé de l'accrochage ; les premières ont leurs avant-premières. De cette mode un journal bien renseigné doit forcément tenir compte. De là notre empressement à saisir l'actualité. Plus tard, sans revenir à notre sujet que nous traitons, fauchant ainsi le blé en herbe, une photographie reproduira à la fois ce qui se voit déjà et ce qui n'y peut pas encore se voir.

Considérant la restauration de la façade, ces jours-ci, je trouvai un peu froid le pan coupé entre les rues de la République et des Archers, pas en harmonie avec la richesse de l'ensemble. Mais pouvais-je deviner que, les travaux ayant été interrompus, on avait tout bonnement installé du provisoire — un provisoire qui disparaîtra avant un mois. Il n'y a donc lieu que d'examiner la porte en fer et l'ornementation des vitrines.

Isolée par deux montants en maçonnerie, cette porte à deux vantaux, que des ovales en bronze éclairent de leur vive couleur et ornent de leur style Louis XVI modernisé, procure la sensation de la solidité et de l'élégance. S'ouvrant facilement, sans bruit tournant sur ses gonds, d'une légèreté sans pareille bien qu'elle soit entièrement métallique, elle n'exige nul effort, nulle précaution, et elle est vraiment belle sans conteste. Combien elle apparaîtra plus éclatante, plus luxueuse quand, ceinte d'un filet de cuivre, la sévérité du fer ainsi corrigée, elle aura le cachet recherché par les constructeurs ! N'allons point penser que sa magnificence la rende d'un prix excessif. Ce serait une grande erreur ; je me borne à l'affirmer. Oui, son emplacement lui est en tous points favorable. Cependant la perfection a été atteinte, d'après l'avis des connaisseurs. Déclarer que cela supporte avantageusement toute comparaison avec ce qui s'est fait de mieux dans ce genre, soit à Paris, soit dans les grands centres de l'étranger, serait-ce de l'exagération ? Pas du tout. Mais ainsi on reconnaît le mérite de l'architecte qui a conçu aussi bien que de MM. Berlie et Cie, qui ont complètement exécuté.

Un magasin, quoi qu'on imagine, sera toujours un magasin. On s'est ingénié à l'enjoliver ; même s'affichèrent de prétentieuses recherches, depuis que ce que j'appellerais l'aspect extérieur fut pris en sérieuse considération par le public et par le commerçant. Dans le cas présent une parfaite appropriation aux besoins, un inédit discret, une élégante originalité, en même temps un réel souci de beauté en vue de charmer le passant et de séduire le client : voilà la dominante. Des glaces de surfaces différentes suivant leur importance, toutes d'une seule pièce, permettent les expositions les plus riches en marchandises et en costumes. Rien n'arrête la vue. Quant aux étalages, pas de suite monotone, aucun double emploi, une heureuse spécialisation et surtout une diversion des mieux trouvées à l'aide du large vitrage, sorte de fenêtre à petits carreaux constituant l'atelier en plein magasin. Plus d'arrière-boutiques. Vente, écritures, fabrication de vêtements, échantillonnage ; tout se fait en pleine lumière, dans l'unique salle largement éclairée, aérée et ventilée. Très peu de bois, mais il est peint en palissandre dont le ton chaud est rehaussé à la corniche par des bordures en bronze de feuilles de chênes, par des bandes de laiton jaune d'or cernant les glaces. Et ces gueules de lion en bronze tenant des médaillons de marbre enguirlandés de feuillages. Quelle trouvaille ! Ne constituent-elles pas le chapiteau des pilastres, c'est-à-dire des montants de la devanture ? Là est piquée une note gaie. Le fini d'exécution, la perfection du dessin en forment une agréable chose, une joie de la rue, une attraction esthétique.

Les bronzes, comme la serrurerie artistique, sont de MM. Berlie et Cie, la serrurerie ordinaire de M. Euler, la menuiserie de MM. Grimonet, et la ravissante sculpture sur bois des montres est de M. Bruno. Les autres collaborateurs de l'architecte sont : pour la marbrerie, MM. Marc et Emery ; pour le chauffage, MM. Remillieux, Gelas et Gaillard ; pour la miroiterie, la maison Dumaine ; pour les enseignes,

M. Coster ; pour les fermetures, MM. Jay et Jallifier ; pour la peinture et plâtrerie, M. Pérolari. L'électricité a été installée par MM. Berlie.

A. Tuotiop.

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

ORGANISÉ PAR LA

Fédération nationale française du Bâtiment et des Travaux publics

Ce Congrès que nous avons annoncé dans notre dernier numéro et qui se tiendra à Paris les 21, 22, 23 et 24 septembre prochain, sera complété par un séjour des congressistes à Lyon, dont voici le programme :

Arrivée à Lyon, le 25 septembre à 10 h. 30 du soir.

Samedi 26 septembre. — Réception à l'Hôtel de Ville. — Déjeuner officiel. — Visite des principales usines. — Réception à la Chambre de commerce.

Dimanche 27 septembre. — A 9 heures, départ en mouche pour Neuville-sur-Saône. — Réception par la Municipalité. — Déjeuner.

Lundi 28 septembre. — A 10 heures, départ pour Grenoble. Réception par la Municipalité et la Chambre syndicale. — Visite de la Ville.

Mardi 29 septembre. — Visite des forces motrices de la Romanche. — Déjeuner au Lautaret. — Le Galibier. — Saint-Michel-de-Maurienne. — Dislocation.

La Belgique sera représentée au Congrès par une centaine de délégués ; la Hollande en aura 40 ; l'Angleterre 25 ; la Suisse 30 ; la Hongrie 5 ; la Bulgarie 6 ; la Grèce 3 (dont un ministre) ; l'Espagne 5 ; l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, les Etats-Unis enverront également des représentants.

LES MAITRES DES ŒUVRES [1]

— FIN —

En étudiant, pièces en mains, une remarquable famille d'artistes, celle des Chambiges, dont treize membres, de 1490 à 1640, tantôt comme maîtres des œuvres de taille et de maçonnerie, tantôt comme « deviseurs de plans », ont concouru, pendant cent cinquante ans, à la construction de tous les grands monuments érigés en France, sous Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II, l'auteur nous montre quelle était la formation d'un architecte à cette époque, et par quelle évolution le maçon et le tailleur de pierre arrivaient à être maîtres des œuvres et superintendants des travaux du roi.

Des documents très importants et presque oubliés, tels que les comptes des bâtiments du roi, les registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, les archives de Chantilly nous permettent de suivre les Chambiges, pour ainsi dire pas à pas, dans leurs rapports avec les différentes Administrations.

Nous voyons la confirmation de ce que nous avons précédemment avancé, c'est qu'au début du XVIe siècle des artistes de la valeur de Martin et Pierre Chambiges, capables de donner les plans du château de Chantilly, des façades des églises de Beauvais, Troyes, Sens et Senlis, du palais de Saint-Germain-en-Laye et de l'hôtel de ville de Paris, sont toujours traités, dans les marchés, de maîtres maçons, de maîtres tailleurs de pierre ou de maîtres des œuvres de pavement de la ville de Paris. Ce qui implique l'idée qu'ils étaient, dans le début, de simples maîtres jurés, qu'il avaient fait leur apprentissage dans les deux corporations des maçons et des tailleurs de pierre, qu'ils avaient acquis les connaissances exigées pour les deux maîtrises et qu'enfin c'était le moyen ordinaire de formation de l'architecte.

Etant donné l'importance énorme des connaissances demandées aux maîtres tailleurs de pierre et le rôle considérable du maître maçon, chargé de mettre en place la pierre préparée à l'avance, avec un soin minutieux, on comprend parfaitement qu'à défaut d'artistes exerçant un carrière libérale, les administrations civiles et religieuses se soient adressées à ces hommes érudits. Il n'est donc pas douteux que, le plus souvent, le maître des œuvres avait aussi l'entreprise des travaux nécessaires à la réalisation de son projet. Mais, ce qui rehausse le procédé et lui donne toute sa valeur, ce sont les précautions dont s'entouraient les administrateurs pour le choix des maîtres et pour obtenir d'eux le maximum de garanties matérielles et artistiques.

Tous les grands travaux étaient donnés au concours, d'après des plans et des devis longuement étudiés. Les concurrents devaient déposer des maquettes en bois, donnant toutes les silhouettes du monument projeté. Ces maquettes et les plans qui les accompagnaient étaient soumis à un jury composé, non seulement des dignitaires des chapitres, des prévôts, des consuls ou jurats et des intendants royaux, mais aussi des plus célèbres maîtres tailleurs de pierre, maîtres maçons ou charpentiers appelés, souvent, de très loin et à grands frais. L'avis de chaque membre du jury devait être consigné par écrit et ce n'était qu'après de longues délibérations, et souvent après modification, que le projet était adopté. Mais, une fois l'œuvre mise au point, on est surpris de la fidélité avec laquelle elle est exécutée. — Les marchés indiquent, le plus souvent, une somme à forfait, pour les travaux, plus un gage, au jour, au mois ou à l'année, pour la *vue sur les ouvriers*. Aussi, quand le maître de l'œuvre s'absente du chantier sans autorisation et sans avoir fait agréer son remplaçant, est-il soumis à une amende.

S'il meurt, son œuvre sera continuée avec un esprit religieux. La propriété artistique de l'auteur n'est pas contestée. Les plans font partie de son héritage. Cette particularité expliquera le succès de cette famille Chambiges, qui, pendant cent cinquante ans, de père en fils et petit-fils, de gendres à beaux-frères et neveux, furent investis des mêmes charges et réalisèrent méthodiquement l'achèvement des œuvres les plus considérables de l'époque.

Il advint au XVIe siècle ce qui était déjà advenu au XIIIe *siècle*. C'est que certains de ces maîtres maçons, tailleurs de pierre, en acquérant une immense réputation, dégagèrent leur personnalité et s'imposèrent à l'opinion publique. Les grandes administrations se les disputent, et comme, faute de temps, ils ne peuvent suffire à tout, ils abandonnent l'entreprise pour se consacrer uniquement à l'étude artistique des projets et à la surveillance des travaux. Le roi et les princes les distinguent et les nomment superintendant de leurs bâtiments. C'est le couronnement de la carrière.

* * *

Du reste, nous voici en pleine Renaissance, et tout ce qui intéresse cette question se précise.

Les artistes italiens, appelés en France, à la suite des guerres d'Italie, amis des princes et choyés à la Cour, apportent des mœurs et des habitudes nouvelles qui se généralisent : artisans de toutes catégories, peintres, sculpteurs, orfèvres, armuriers, décorateurs, mosaïstes, jardiniers, ils sont tous plus ou moins architectes et tiennent à ce titre.

Ce mot d'architecte, tout nouveau en France, fait fortune. Il s'applique non seulement aux professionnels, mais aussi aux Mécènes, à quiconque protège les arts et s'y intéresse. C'est un qualificatif plutôt qu'un substantif.

La reine Marguerite de Valois qualifie son frère François Ier de grand architecteur ; le cardinal Georges d'Amboise, qui fit édifier les châteaux de Gaillon et d'Amboise, se pique

[1] Conférence faite à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société Académique d'architecture, par M. Augustin Chomel, le 15 décembre 1907.

de s'y connaître « en dessings et en architecture » ; Catherine de Médicis organise un Comité de dames architectes pour surveiller la décoration du palais des Tuileries et délègue Marie de Pierreneuve pour inspecter le bâtiment et lui faire des rapports sur l'état d'avancement des travaux. Philibert de l'Orme, en tête de ses nouvelles inventions pour bien bâtir, et à petits frais, énumère ainsi ses titres et qualités : « Lyonnais, architecte, conseiller et aumônier ordinaire du feu roi Henry ». Dans des actes publics, Germain Pilon est qualifié d'architecte et sculpteur du roy, et Jean Goujon, d'architecque de Monsieur le Connétable. Le mot ainsi compris deviendra populaire.

D'autre part, les habitudes professionnelles importées par des Italiens étaient contraires à celles de nos maîtres maçons, tailleurs de pierre. Chez eux, le métier de maçon était traditionnellement le monopole des Comacini ou habitants de la province de Côme, comparables aux Limousins de nos jours.

Les entrepreneurs, qui se recrutaient exclusivement parmi eux, étaient d'excellents ouvriers maçons, mais sans culture artistique et scientifique, et incapables d'élaborer des plans et de les faire exécuter. Il fallait donc un intermédiaire entre l'entreprise et le propriétaire qui faisait bâtir. C'était l'architecte. Sa fonction, ainsi définie, devait devenir d'un usage courant à la fin du XVI^e^ siècle. Nous savons que Philibert de l'Orme, Pierre Lescot, Jean Bullant la comprirent ainsi, lorsqu'ils dirigèrent les travaux du Louvre.

Il est vrai qu'ils représentaient l'aristocratie de la profession. Ils avaient été nommés superintendants des bâtiments royaux et comblés d'honneurs. Leurs fonctions pouvaient être assimilées à celles de nos confrères, inspecteurs généraux des bâtiments civils, membres de l'Institut.

***

Vous voyez combien de temps il a fallu pour arriver à la conception des rôles respectifs de l'architecte et de l'entrepreneur, tels que nous les comprenons aujourd'hui. Ces deux rôles se sont longtemps confondus, et si, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, ils se sont isolés, ce n'est qu'éphémèrement. Tant il est vrai que des liens de nature et de logique tendaient à les réunir.

Mais il y a lieu d'insister sur ce point, c'est que si, au XVI^e^ siècle, les professions d'architectes et d'entrepreneurs se spécialisent, sous l'influence des mœurs italiennes, la formation de nos artistes français reste pratique. Ils ne pouvaient construire un monument, de quelque importance, sans avoir fait la preuve qu'ils possédaient un bagage considérable de connaissances techniques.

Contrairement aux artistes italiens, qui n'étaient que des faiseurs d'images, *des deviseurs de plans*, ils possédaient toutes les ressources, toutes les finesses du métier. Ils pouvaient être, à leur gré : « des maîtres des œuvres, des directeurs de chantier, des vérificateurs, des contrôleurs et des superintendants ». Philibert de l'Orme, dans son autobiographie, nous dit qu'il fut tout cela, et s'en montre fier.

On voit, par ce qui précède, que si, au contact des artistes italiens, nos artistes français gagnèrent le titre d'architecte et un peu plus d'indépendance vis-à-vis des corporations, ils n'apprirent rien de leur art, qu'ils connaissaient infiniment mieux qu'eux. Les Chambiges, Gilles le Breton, Pierre Gadier, Pierre Nepveu, Jean Bullant, Philibert de l'Orme et Jean Lescot pour ne parler que des maîtres de l'hôtel de ville de Paris, des palais de Fontainebleau, des Tuileries et du Louvre, des châteaux de Chantilly, de Chambord, d'Ecouen, d'Amboise et de Blois, sont assez grands pour ne rien devoir qu'à eux-mêmes.

La place trop importante que l'histoire a faite aux architectes italiens doit s'expliquer par le fait que, venus en France dans les fourgons royaux, ils fréquentaient la Cour en habiles courtisans. A cette époque, comme toujours, les faveurs étaient réservées à ceux qui approchaient les souverains. Les biographes des princes leur ont fait la part trop belle, en leur attribuant des œuvres pour lesquelles ils n'avaient fait que donner des maquettes, comme pour le fameux hôtel de ville de Paris, si faussement attribué au Bocador, et qui, en réalité, est entièrement de Martin et Pierre Chambiges. — A la vérité Jean Joconde, Sébastien Serlio, Dominique de Cortone, le Rosso, et même le Primatice ne furent que de médiocres artistes qui, suivant la piquante observation de Philibert de l'Orme : « Pour leurs beaux pourtraits, et je ne sais quelle ténacité, accompagnée d'un grand nombre de paroles et d'arrogance, déçoivent les hommes crédules et persuadent, incontinent, être les princes du monde et avoir mérité d'être grands architectes ».

Dans la bouche d'un tel maître, ce jugement prend une valeur historique. Il met au point la part que la Renaissance française doit à l'Italie et la limite à ses justes proportions. Ce qui a manqué aux artistes français, ce sont des biographes.

***

En relisant ces lignes, trop longues pour votre patience, Mesdames et Messieurs, trop courtes pour le sujet qu'elles embrassent, j'ai été frappé par cette observation qu'en voulant vous parler des maîtres des œuvres, je vous ai longuement parlé de l'histoire de notre pays.

Notre art n'est-il pas, en effet, le miroir fidèle de l'histoire ? Les grandes époques ont toujours enfanté les grandes œuvres et les grands architectes. La mission de la famille du bâtiment n'est pas terminée. Ses enfants doivent avoir l'ambition d'embellir le siècle qui commence ! En m'adressant aux lauréats de cette fête, j'ai le devoir de leur dire que, faisant crédit à leur jeunesse, nous avons l'espoir qu'ils seront, eux aussi, les témoins attentifs de la gloire de notre pays et que si, un jour, ils ont le rare bonheur d'en rappeler une page au fronton de leurs œuvres, qu'ils n'oublient pas que le caractère de pareils écrivains ne sera jamais assez haut, la source de leur inspiration assez pure, leur pensée assez noble pour écrire l'histoire de la France !

A. CHOMEL.

LES COMPTEURS D'EAU

Dans notre numéro du 16 avril, nous avons publié, à la suite d'une décision du Conseil municipal de Paris relative à la location des compteurs d'eau, une description du compteur « le Taxo » (brevets Pascal), étudié et construit par la maison C. Berlie et Cie, de Lyon.

Nous mentionnions les résultats obtenus au Laboratoire municipal de Paris dans le concours des Habitations à bon marché, où cet appareil avait, après de très sérieuses épreuves, été classé premier.

Ci-contre nous donnons un fac-similé de la médaille obtenue dans ce concours par nos industriels lyonnais, considérant que, si notre devoir est de défendre ceux qui luttent, nous devons avoir aussi la préoccupation constante de reproduire ce qui est beau, et la médaille de la Société des Habitations à bon marché signée Chaplain est une merveille de composition et d'exécution qui méritait les honneurs d'une reproduction.

Ce premier article sur les compteurs que beaucoup de nos lecteurs se représentaient comme des instruments qu'un profane de la science ne pouvait concevoir était cependant, dans l'appareil présenté, d'une simplicité telle que notre description a été suivie avec intérêt par nos nombreux abonnés.

Le Compteur proportionnel, qui crée une nouvelle catégorie de compteurs d'eau, devait appeler également l'attention des services publics car, avec ce système, ils pouvaient arriver à mesurer, au départ des canalisations principales d'une

ville, le débit de ces canalisations et se rendre compte des pertes sur lesdites, après fermeture momentanée des prises particulières.

Nous ne serions pas revenus sur cet article, si un très intéressant rapport de Messine (Sicile) ne nous avait été communiqué.

En 1905, la ville de Messine faisait appel aux constructeurs de compteurs de toutes nationalités désireux de concourir à la fourniture des *20.000 appareils* nécessaires au contrôle de l'eau employée dans les appartements, établissements, etc.

De nombreux fabricants soumirent au Laboratoire municipal des spécimens des appareils construits par eux.

Treize types de compteurs ayant satisfait aux premiers

CONCOURS
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ
Médaille d'argent
décerné au compteur « le Taxo » (brevets Pascal) classé premier.

essais faits sous la direction de l'assesseur ingénieur Felici Minolitti, leurs constructeurs furent autorisés à placer sur des branchements de famille, hôtels, instituts, casernes, administrations publiques, usines, etc., un certain nombre de pièces qui, pour le Taxo, fut de trois cents.

***

Par décision du Conseil municipal du 24 août 1907, c'est-à-dire après deux années de service, quelques appareils de chaque type ayant débité plus de 750 mètres cubes (19 pour le Taxo) furent déposés et transportés au Laboratoire pour y être à nouveau soumis aux essais de sensibilité et d'exactitude, essais devant permettre à la Municipalité de déterminer le meilleur modèle à proposer pour l'adoption définitive.

C'est à la suite de ces nouvelles épreuves que le rapport de la Commission nommée par l'*Administration communale de Messine pour le choix des compteurs destinés aux prises de la canalisation d'eau de la ville* a été publié.

Cette Commission avait été nommée le 24 août 1907, et son rapport a été publié en avril 1908.

Nous en extrayons les passages les plus importants en ce qui concerne le Taxo (brevets Pascal), classé premier après ces derniers essais.

***

RÉSULTATS DES ESSAIS

Le Taxo (brevets Pascal), dont nous avons à Messine le plus grand nombre d'exemplaires, déjà placés en exercice depuis quelques années, a permis à la Commission de continuer les essais sur un modèle de famille (0,010) qui avait déjà indiqué une consommation de *2.213 mètres cubes*, elle le trouva sensible à 20 litres à l'heure enregistrés presque exactement.

Du modèle de famille, 19 Taxos avaient dépassé le chiffre de 750 mètres, parmi ceux-ci 12 enregistraient une consommation de plus de 2.000 mètres cubes.

. . . . . .

Pour ces considérations, la Commission est d'avis que, par rapport à la résistance, les compteurs examinés doivent être classés dans l'ordre suivant :

1° Le Taxo (brevets Pascal) ;

2°. . . . . .

etc, etc.

Lecture et facilité de vérification. — Les types à cadran sec sont de lecture assez claire, parce que le cadran ne reste pas brouillé par la bulle d'air ou les dépôts, comme dans ceux à cadran noyé. Cependant, parmi ces derniers, le Taxo est clair, presque autant que ceux à cadran sec, parce qu'étant dans la position verticale les bulles d'air qui entrent se rassemblent au sommet du cadran et n'empêchent pas la lecture.

. . . . . .

Examen des Compteurs par rapport à l'hygiène. — .....
Pour le Taxo (brevets Pascal), absence de vert-de-gris, tant dans la boîte que dans l'eau passée.

Conclusions. — La Commission est d'avis que le choix doit se faire sur le Pascal ou le Meinecke.

Le premier ayant une excellente sensibilité et une telle résistance qu'il enregistre encore à la vitesse de 20 litres à l'heure, après un écoulement de 2.213 mètres cubes, ce qui correspond à une consommation de 24 années, à raison de 250 litres par jour.

Messine, avril 1908.

LA COMMISSION :

C. PAPA, *président* ; A. GHERSI, *rapporteur* ; Ingénieur ANTONIO DE LEO ; Ingénieur L. BORZI ; Dr FRANCESCO STAGUITTA.

***

D'autre part, le journal de Messine, *Politica e Commercio*, publie dans sa chronique locale l'article ci-dessous :

« CHOIX DU COMPTEUR « LE TAXO » (BREVETS PASCAL) POUR L'USAGE DES CANALISATIONS D'EAU. — Nous avons déjà dit que nous avions reçu de l'imprimerie le rapport de la Commission chargée par la Municipalité de l'examen pour le choix des compteurs.

« Nous avons dit que le Taxo (brevets Pascal) avait été choisi.

« C'est un triomphe pour nous, qui, depuis le commencement, avons soutenu que ce système était le meilleur.

« La Commission l'a jugé bon également et préférable aux différents types essayés, parce qu'outre sa résistance, il est d'un prix moins élevé que ses concurrents et doit être préféré par les consommateurs. »

***

LE COMPTEUR « LE TAXO » PRIMÉ. — Nous apprenons que le compteur « le Taxo » vient d'être honoré de la grande médaille d'or à l'Exposition Industrielle de Rome. Ce nouveau succès est une satisfaction pour ses constructeurs, auxquels nous adressons nos félicitations, autant que pour ceux qui, ayant examiné et étudié cet appareil et ayant pu juger ses qualités, l'ont fait connaître et l'ont soutenu.

***

Nous avions donc raison dans notre précédent article en disant que *nul n'est prophète dans son pays* et que le seul compteur fabriqué à Lyon avait dû chercher ses succès dans des laboratoires étrangers à notre ville. Nous espérons que d'aussi éclatantes démonstrations de ses qualités et de sa supériorité lui feront conquérir droit de cité, ici comme ailleurs.

CONCOURS

LYON

DESSINATEUR A LA VOIRIE MUNICIPALE *(Résultats).*

Ensuite du concours ouvert les 1[1], 12 et 13 mai [illegible], ont pris part cinq candidats; quatre ont été admis à subir les épreuves orales, à la suite desquelles M. Louis Jas, classé premier, a été désigné pour occuper, à titre d'essai, l'emploi de dessinateur au Service municipal de la Voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA MUNICIPALITÉ LYONNAISE

En suite des opérations électorales qui ont eu lieu les 3 et 10 mai 1908, pour le renouvellement intégral du Conseil municipal de Lyon, ont été élus :

Au premier tour de scrutin :

MM. Bataille (3e), Beauvisage (3e), Veyron (3e), Foret (3e), Hoffherr (3e), Mousset (3e), Richerand (3e), Cusset (3e), Tixier (3e), Carle (3e), Leblanc (3e), Gourju (2e), Nové-Josserand (2e), Sallès (2e), Herriot (1er).

Au second tour de scrutin :

MM. Rognon (3e), Victor (3e), Paris (3e), Guilhot (3e), Franck (3e), Fanon (2e), Barbero (3e), Roustan (6e), Levrat (6e), Mermillon (5e), Regaud (2e), Valansio (5e), Piaton (6e), Falconnier (6e), Biennier (2e), Gervais (2e), Renard (5e), Vignet (6e), Sourd (2e), Vial (5e), Tabard (6e), Gaillard (6e), Pithioux (6e), Curtelin (6e), Marotel (5e), Quak (5e), Kopff (5e), Genin (5e), Jacquet (1er), Baudry (1er), Faure (1er), Bizet (1er), Tribolet (1er), Gorjus (4e), Thévenon (4e), Bonnet (4e), Gadoud (4e), Chazette (1er), Millet (4e).

A la séance d'installation du 17 mai, ont été élus :

Maire, M. Marie-Edouard Herriot, par 52 voix sur 53 votants.

1er *adjoint*, M. Georges-Eugène Beauvisage, 50 voix.
2e *adjoint*, M. Louis-Hector Mermillon, 50 voix.
3e *adjoint*, M. Philippe Curtelin, 40 voix.
4e *adjoint*, M. Charles Hoffherr, 47 voix.
5e *adjoint*, M. Henry Gorjus, 48 voix.
6e *adjoint*, M. Léon Jacquet, 48 voix.
7e *adjoint*, M. Louis-Marius Baudry, 44 voix.
8e *adjoint*, M. Jean-Baptiste Pithioux, 38 voix.
9e *adjoint*, M. Camille-Henri Guilhot, 35 voix.
10e *adjoint*, M. Jean-Marie Bataille, 41 voix.
11e *adjoint*, M. Claude Veyron, 37 voix.
12e *adjoint*, M. Joanny Thévenon, 40 voix.
13e *adjoint*, M. Claude Gadoud, 37 voix.
14e *adjoint*, M. Francisque Renard, 41 voix.
15e *adjoint*, M. Joseph-Ernest Vial, 43 voix.
16e *adjoint*, M. Julien Barbero, 36 voix.
17e *adjoint*, M. Jean Vignet, 25 voix.

L'Administration municipale se trouve donc composée de : M. Herriot, *maire*, qui recevra à l'Hôtel de Ville, les mardis et vendredis, à 4 h. 1/2 du soir ; 1er *adjoint* (instruction publique, Caisse des Ecoles, Hygiène, Service des Cultures), M. Beauvisage, mardi à 4 heures ; 2e *adjoint* (Assistance publique, Police municipale, Alimentation publique, Sapeurs-pompiers), M. Mermillon, mercredi à 4 heures ; 3e *adjoint* (Voirie, Quartier Grôlée, Inhumations et cimetières, Service technique des eaux), M. Curtelin, mardi à 4 heures ; 4e *adjoint* (Contentieux, Beaux-Arts, Archives, Elections, Imprimés, Fournitures de bureaux, Affichage, Dons et Legs, Application de la Loi de Séparation, Affaires militaires), M. Hoffherr, mercredi à 4 heures ; 5e *adjoint* (Architecture, Installation du personnel des écoles, Œuvres post-scolaires, Enseignement spécial et professionnel, Conseil des prud'hommes, Caisse de prêts, Finances et Comptabilité, Service commercial des Eaux), M. Gorjus, vendredi à 4 heures.

Adjoints d'arrondissement : Ier MM. Jacquet et Baudry. — IIe MM. Pithioux et Guilhot. — IIIe MM. Bataille et Veyron. — IVe MM. Thevenon et Gadoud. — Ve MM. Renard et Vial. — VIe MM. Barbero et Vignet.

XIIe CONGRÈS NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ BATIE

Le XIIe Congrès national de la propriété bâtie aura lieu à Rouen les 9, 10, 11, 12 et 13 courant, sous la présidence de M. Barboux, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris, membre de l'Académie française.

Le programme comporte de très importantes questions, telles que les *Contributions de la propriété bâtie*, mutation et droits d'enregistrement, *assainissement des villes*, les espaces libres, l'*apprentissage dans les métiers du bâtiment*, la responsabilité civile des propriétaires en matière d'accident, etc., etc.

NÉCROLOGIE

Julien GUADET

Depuis longtemps très malade, M. Julien Guadet est mort, le 17 mai, à l'âge de soixante-treize ans.

Ses titres étaient bien connus. Rappelons les principaux :

Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome (1864), inspecteur général des bâtiments civils et palais nationaux, membre du Conseil supérieur et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président de la Société Centrale des Architectes français, président de la Caisse de Défense mutuelle des Architectes, expert près les Tribunaux, officier de la Légion d'honneur.

M. Guadet laisse une œuvre que ses confrères considèrent comme un monument impérissable, c'est son *Cours d'architecture*, qui a été traduit dans toutes les langues et qui fait autorité, non seulement en France, mais encore à l'étranger. On trouve dans ce *Cours* tout ce que les connaissances humaines ont amassé à travers les siècles, et cela est écrit en un style élégant et clair.

C'est lui qui fut chargé de la reconstruction du Théâtre-Français, après son incendie.

Sur la demande de ses collègues, à la mort de M. Guillaume, il abandonna l'atelier d'architecture très remarqué qu'il dirigeait, pour prendre la chaire du cours de Théories d'Architecture. Il put ainsi, à l'Ecole des Beaux-Arts, donner une impulsion nouvelle à l'enseignement de l'architecture de l'époque.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

PONT-DE-BEAUVOISIN

Les entrepreneurs de la vallée du Guiers, à la suite d'une importante réunion, tenue à Pont-de-Beauvoisin, viennent de décider de se constituer en Syndicat. Plus de soixante adhésions sont aujourd'hui acquises.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Ambroise Grisollet, de Pont-de-Beauvoisin ; *vice-président :* M. Dotto père, des Echelles ; *secrétaire :* M. Bibatto fils, de Pont-de-Beauvoisin ; *secrétaire-adjoint :* M. Nérin.

Ont été nommés délégués de leur canton respectif : MM. Auguste Maréchal, de Saint-Laurent-du-Pont ; Didier, des Echelles ; Henri Charreton, de Saint-Geoirs-en-Valdaine ; N. Combe, de Saint-Genis-d'Aoste ; Joseph Lionne, de La Bridoire ; Claude Girerd, de Pont-de-Beauvoisin (Isère).

LES ENTREPRENEURS DANS LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

M. J. JANVIER, président honoraire de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics fondée sur sa proposition, lors du Congrès national de Lyon en 1904, a été élu maire de *Rennes ;* il a comme adjoint M. J. PERDRIEL, son successeur à la présidence de la Fédération du Nord-Ouest.

A *Bordeaux*, le maire est M. BOUCHE, entrepreneur de travaux publics, et au Conseil municipal siègent MM. LIÉGAUX, président du Syndicat général du Bâtiment, BOURRÈS, entrepreneur de ciments, BOURBOULEY, industriel du bois.

L'entreprise est représentée au Conseil municipal de *Lyon* par MM. VICTOR, juge au Tribunal de commerce, BIZET, entrepreneur de serrurerie, et QUAK, avocat-conseil de la Chambre syndicale et de la Fédération.

A *Villefranche-sur-Saône*, M. BORNAREL, président d'honneur de la Fédération Est et Sud-Est, est premier adjoint, M. ARNAUD, entrepreneur, deuxième adjoint.

Deux constructeurs bien connus font partie de la Municipalité de *Grenoble :* M. VIALLET, comme maire, M. BOUCHAYER, comme adjoint.

Le maire de *Roanne* est M. MICON, ancien président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de cette ville.

Le premier adjoint de *Vienne* est M. TRABET, président de la Chambre syndicale, juge au Tribunal de commerce.

A *Dôle*, M. TURLET, président de la Chambre syndicale, a été élu adjoint, de même que M. GUILLON, à Neuville.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Service Municipal de l'Architecture de Lyon.

Par arrêté du 26 mai, M. Charles MEYSSON, architecte diplômé par le Gouvernement, provisoirement chargé de la direction du Service municipal d'architecture, a été nommé nommé architecte en chef de la Ville de Lyon.

Construction d'égouts.

Le Conseil municipal de Lyon est appelé à approuver le projet de construction d'égouts suivant, qui fera l'objet d'une adjudication publique.

1° Egout, rue des Tables-Claudiennes, 11.933 fr. 80, imprévus 566 fr. 20, total 12.500 francs.

2° Egout, rue d'Alger, 7.267 fr. 70, imprévus 532 fr. 30, total 7.800 francs.

3° Egout, chemin de Grange-Rouge, 7.202 fr. 30, imprévus 297 fr. 15, total 7.500 francs.

4° Egout, rue du Repos, 5.478 fr., imprévus 522 fr., total 6.000 francs.

5° Egout, chemin Saint-Mathieu, 2.908 fr. 84, imprévus 291 fr. 16, total 3.200 francs.

6° Egout, chemin de la Croix-Barret, 13.045 fr. 54, imprévus 1.954 fr. 46, total 15.000 francs.

7° Egout, rue du Nord, 23.641 fr. 20, imprévus 1.358 fr. 80, total 25.000 francs.

8° Egout, chemin des Massues, 12.021 fr. 50, imprévus 478 fr. 50, total 12.500 francs.

9° Egout, chemin de Bellecombe, 18.302 fr. 70, imprévus 1.697 fr. 30, total 20.000 francs.

Construction de chaussées.

Un projet de construction de chaussées dans les divers arrondissements va être soumis au Conseil municipal ; les travaux feront l'objet d'une adjudication publique en sept lots.

1er lot. — Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Augustins, 2.624 fr. 94, imprévus 175 fr. 06, total 2.800 francs.

2e lot. — Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue de Castries, 16.907 fr. 50, imprévus 892 fr. 50, total 17.800 francs.

3e lot. — Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Danton, 7.899 fr. 40, imprévus 600 fr. 60, total 8.500 francs.

4e lot. — Pavage en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire, n° 77, « du Repos », 30.561 fr. 10, imprévus 537 fr. 21, total 31. 500 francs.

5e lot. — Pavage en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire, n° 127, « avenue de l'Abattoir », 26.462 fr. 79, imprévus 537 fr. 21, total 27.000 francs.

6e lot. — Pavage en cailloux roulés, rues François-Garcin, Barrier et Amédée-Bonnet, terrassements, 3.968 fr., imprévus 232 fr., total 4.200 francs.

7e lot. — Pavage en cailloux roulés, fournitures et transports, 21.946 fr. 50, imprévus 353 fr. 50, total 22.300 francs.

Le projet se complète par la façon du pavage dépendant de la voirie urbaine à exécuter en régie, pour une somme de 5.400 francs, dont 545 francs pour imprévus.

La Compagnie du Gaz aura à exécuter les travaux pour l'éclairage, s'élevant à 600 francs, dont 42 fr. 51 pour imprévus.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 16 juin 1908, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures, par-devant Me Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, des bâtiments du Domaine Cornuty et une terre y attenant, situés chemin de la gare, à Vénissieux (Rhône).

Surface : 5.336 mètres carrés. — Mise à prix : 15.000 francs.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Une Ecole des Beaux-Arts à Grenoble.

Une dame de Boissieux, récemment décédée à Nolay (Côte-d'Or), a légué à la Ville de Grenoble une somme d'environ 1.900.000 francs en vue de la fondation d'une Ecole des Beaux-Arts.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

25 Mai 1908

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	160 »	165 »
— en planche rouge	200 »	205 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banka en lingots	350 »	360 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	355 »
Plomb doux 1re fusion en saumon	41 50	43 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	41 »	46 »
Zinc refondu 2e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	69 »	70 »
— — — Autres marques	67 »	68 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1re classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 11 au 29 Mai 1908

LYON

Chemin Saint-Maurice, 63. Maison. Propr. M. Gonon.

Rue Rachais, 15. Exhaussement. Propr. M. Dousseau ; entrep. MM. Boulaye et Loubaud.

Gare Lyon-Vaise. Bâtiment. Propr. Compagnie P.-L.-M.

Chemin des Deux Amants, 7. Hangar. Propr. M. Bouillon.

Rue Saint-Gilbert, 25. Maison. Propr. M. Jullien.

Avenue Berthelot, 217. Maison. Propr. M. Taponier ; arch. M. Merlin.

Rue Tramassac, 42. Hangar. Propr. M. Ortolland.

Chemin des Platanes, 30. Hangar. Propr. M. Vallanet.

Avenue Thiers, 142. Maison. Propr. M. Duchamp.

Grande rue de la Guillotière, 225. Hangar. Propr. M. Motte.

Montée de la Grande-Côte, 16. Propr. M. Hollinger ; arch. M. Martinon.

Chemin des Pins. Bureau. Propr. Compagnie O.-T.-L. ; arch. M. Haour.

Chemin de Villeurbanne à Vénissieux. Maison. Propr. M. Bouvier ; entrep. M. Bôle.

Rue du Général-Miribel, 6. Maison. Propr. M. Chandioux ; arch. M. Merlin.

Quai Rambaud. Hangar. Propr. M. Issautier.

Cours Lafayette, 193. Hangar. Propr. M. Perrin.

Rue Montaigne. Deux maisons. Propr. Société du Parc Chaussagne ; arch. MM. Robert et Chollat.

Cours Richard-Vitton, 12. Maison. Propr. M. Drap ; arch. M. Hamm.

Avenue Thiers. Entrepôt. Propr. M. Chuzel ; arch. M. Decœur.

Avenue Félix-Faure, 110. Bureau. Propr. M. Marmonnier ; arch. M. Curny.

Rue Sainte-Marie. Pavillon. Propr. M. Louis ; arch. M. Lacroix.

Montée du Chemin-Neuf, 2. Annexe. Propr. Société civile de Sainte-Marthe ; entrep. MM. Lefort et Sirieix.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ardèche. — 21 mai. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Saint-Genest-Lachamp. Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Saint-Christol à Mézilhac, construction. Montant, 14.000 fr. — Soumissionnaire : M. Alligier, prix du devis ; M. Mayaud, 4 p. 100 de rabais. — Adjud. MM. Fontbonne et Mure, à Saint-Barthélemy-le-Plein, 10 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 20 mai. — *Marseille* (Palais de la Bourse). — Réfection de toitures et et de chêneaux en zinc à divers hangars de la Chambre de commerce. Montant 72.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Briançon, Reynier, prix du devis. — MM. Mina, 2 p. 100. — Tourre, 5 p. 100. — Rastoul, 5 p. 100. — Suveran, 9 p. 100. — Charlois et Chardin, 6 p. 100. — Lehoux, 3 p. 100. — Senès, 4 p. 100. — Leydet, 5 p. 100. — Giribone, 1 p. 100. — Cauvin, 7 p. 100. — Cachet, 1 p. 100. — Bernie, 2,50 p. 100. — Brun, 4 p. 100. — Aubrun, 9 p. 100. — Adjud., M. Clément, 156, rue de Vendôme, à Lyon, 16.50 de rabais.

Loire. — 24 mai. — *Mairie de Saint-Victor-sur-Loire.* — Construction d'un nouveau cimetière et chemin d'accès. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : M. Doutre, prix du devis. MM. Duchet, 2 p. 100. — Chanut, 5 p. 100. — Jacquet, 7 p. 100. — Liogier, 10 p. 100. — Favier, 11 p. 100. — Husson, 11 p. 100. Adjud. M. Robinet, à Saint-Just-sur-Loire, 12 p. 100 de rabais.

Loire. — Dimanche 7 juin, 9 h. — *Mairie de Bouthéon.* — Construction d'une école de garçons. — 1er lot. Terrassement, démolition. maçonnerie. Montant, 7.739 fr. 05. A valoir, 460 fr. Total 8.199 fr. 25. Cautionnement 500 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Noulin-Lespès, architecte, 4, avenue Président-Faure, à Saint-Etienne.

Saône-et-Loire. — 15 mai. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Gergy et Allerey. Reconstruction du ponceau de la Vendaine. Montant 4.580 fr. Soummissionnaires : M. Conord, prix du devis. Adjud., Bouchet, à Verdun-sur-le-Doubs, 5 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 mai. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Allerey. Construction d'un bureau de poste. Montant, 11.412 fr. 44. Soumissionnaire : M. Groueix, 1 p. 100. Adjud. MM. Picard et Tallot, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 11 p. 100 de rabais.

Drôme. — 24 mai. — *Mairie de Saint-Agnan-en-Vercors.* — Etablissement de fontaines publiques. Montant, 11.950 fr. 05. — Soumissionnaires : MM. Vanoni, 7 p. 100. — Cholet, 7 p. 100. — Pérazio, 5 p. 100. — Michel Jean, 7 p. 100. — Adjud., M. Blain. à Romans, 8 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 mai. — *Mairie de Septème.* — Chemin n° 21, de Bramafan. Réfection. Montant, 12.400 fr. — Adjud., M. Sibillon, à Merlas, prix du devis.

Isère. — 24 mai. — *Mairie de Voreppe.* — Construction d'une salle de réunions. Montant, 11.741 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Verney, 13 p. 100. — Guy, 12 p. 100. — Cholat, 9 p. 100. — Debernardy Dominique, 14 p. 100. — Debernardy Charles, 12 p. 100. — Fioretta, 4 p. 100. — Périollat, 13 p. 100. — Marion, 10 p. 100. — Mezzo, 15,50 p. 100. — Andina, 18,35 p. 100. — Veyret, 16,25 p. 100. — Adjud., M. Millery-Brionnet, à Grenoble, 18,75 pour 100 de rabais.

Jura. — 21 mai. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1er lot. Lains. Aménagement d'une école enfantine. Montant, 1.435 fr. 08. — Adjud., M. Dupuy, à Dessia. 2 p. 100 de rabais. — 2e lot. Balme d'Epy. — Substitution d'une conduite d'eau en fonte à une ancienne conduite en poterie. Montant, 1.815 fr. 71, M. Treille, prix du devis. — Adjud., M. Perrin, à Saint-Julien, 5 p. 100 de rabais. — 3e lot. Rotalier. — Amélioration des fontaines. Montant, 3.449 fr. 41. Augmentation : M. Treille, 12 p. 100. Non adjugé. — 4e lot Vers-sous-Sellières. — Etablissement d'un poids public. Montant, 2.276 fr. 62. Non adjugé.

Loire. — 20 mai. — *Préfecture.* — Canal d'irrigation du Forez. Construction du prolongement de la rigole de la Bresle et des rigoles secondaires. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaires : MM. Geay, 6 p. 100 — Patet, 7 p. 100. — Emonet, 7 p. 100. — Chanuis, 5 p. 100. — Olivier, 5 p. 100. — Adjud., M. Laveille, à Chrier, 23 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 mai. — *Préfecture.* — Réparations à l'école normale de Montbrison. — 1er lot. Charpente en fer, serrurerie. Montant, 8.306 fr. 17. Adjud., M. Georges, à Montbrison, 16 p. 100 de rabais — 2e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 6.222 fr. 06. Adjud., M. Dalery, à Saint-Etienne, 23 p. 100 de rabais. — 3e lot. Charpente, menuiserie et petite serrurerie. Montant, 10.382 fr. 70. Non adjugé. — 4e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 5.897 fr. 30. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 15 juin, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 4 (rue Loyson-de-Chatelus) : prolongement de l'égout ovoïde en béton de ciment de 0 m. 90 de hauteur et de 0 m. 60 de largeur, sur 131 mètres, entre le chemin des Jardiniers et le ruisseau du Morgon. Montant, 2.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement (bureaux à la préfecture). Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Samedi 6 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nantua.* — Réfection du pavage des rues de l'Hôtel-de-Ville et du Collège. Montant 20.952 fr. 40. Cautionnement 1.050 fr. — Visa par l'architecte, trois jours à l'avance. — Renseignement à la mairis.

Drôme. — Mercredi 10 juin 1908, à 3 h. — *Sous-préfecture de Montélimar.* — Travaux vicinaux. — 1er lot. Salettes. Chemin n° 5 : Construction entre le col de Saint-Paulet et la limite d'Eyzahut, sur 2.922 mètres. Montant, 26.216 fr. 79. A valoir, 1.983 fr. 21. Total. 28.200 fr. Cautionnement, 875 fr. — 2e lot. Allan. Chemin n° 10 : Construction entre le chemin de grande communication n° 6 et la propriété Verchier (Barthélemy), sur 604 mètres. Montant, 7.800 fr. Cautionnement, 240 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de Montélimar. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement.

Doubs. — Vendredi 12 juin, à 10 h. — *Mairie de Besançon.* — Travaux de pavage. Pavage de l'avenue de la Mouillère. — 1er lot. Terrassements et pavage. Montant, 51,121 fr. 20. A valoir 4.778 fr. 80. Total 55.900 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2e lot. Fourniture de bordures et contre-bordures de trottoir. Montant 1.100 fr. Cautionnement, 50 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie (bureau de la voierie).

Doubs. — Vendredi 12 juin 1908, à 10 h. — *Mairie de Besançon.* — Travaux communaux. — Appropriations diverses aux abbatoirs de Canot. Montant, 2.285 fr. Cautionnement, 95 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'administration municipale (bureau de l'architecture). — Renseignements à la mairie (bureau de l'architecture).

Drôme. — Jeudi 11 juin 1908, à 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Nyons.* — Travaux vicinaux. — 1er lot. Verclause. Chemin n° 4 : Construction entre les chemins vicinaux ordinaires nos 1 et 2, sur 1.503 mètres. (Terrassements et maçonneries). Montant, 23.600 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2e lot. Verclause. Chemin n° 4 : Construction entre les chemins vicinaux ordinaires nos 1 et 2, sur 1.503 mètres. (Partie métallique). Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 150 francs. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Nyons. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement de Nyons.

Gard. — Dimanche 21 juin, 2 heures. — *Mairie de Lédignan.* — Travaux de canalisation. — Travaux d'amélioration de l'installation d'adduction et de distribution d'eau potable comprenant : 1° Ouvrages d'art : chambres à robinets, réservoir, lavoir et accessoires, tour du moulin à vent, maison, abri et annexes ; 2° Canalisations, etc. Montant, 20.699 fr. 29. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication par M. A. Cholle, ingénieur-architecte, 9, rue Suger, à Nîmes. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi, 4 juin 1908, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Adduction d'eau. Publier. — Adduction d'eau potable (auteur du projet), M. Quiblier, architecte, à Thonon-les-Bains). Montant, 27,668 fr. 68. Cautionnement, 1.400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Samedi 13 juin 1908, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Travaux communaux. Etrembières. — Construction d'une annexe à la maison d'école du chef-lieu et d'une école mixte au hameau du Pas-de-l'Echelle. (Auteur du projet, M. Chautemps, architecte-géomètre, à Saint-Julien). Montant, 22.857 fr. 13. Cautionnement, 1.100 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Lundi 15 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Travaux communaux. Annemasse. Construction d'un abattoir public. Bâtiment et canal d'écoulement jusqu'à l'Arve. Auteur du projet, M. A. Boissonnas, architecte, à Annemasse. Montant, 48.357 fr. 05. A valoir, 650 fr. 75. Total, 49.007 fr. 80. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 16 juin 1908, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales. — 1er lot. Route n° 6 : élargissement et rectification dans la traversée du Val-de-Fier, sur 1.500 mètres. Montant 9.400 fr. Cautionnement, 260 fr. — 2e lot. Route n° 10 : Elargissement et rechargement sur le territoire de la Tour, sur une longueur de 1.537 m. 60. Montant, 13.382 fr. Cautionnement, 450 fr. — 3e lot. Route n° 14 : Elargissement du pont de Chevrier et de la route aux abords, sur 100 mètres. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 117 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Schoendoerffer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue du Parmelan, à Annecy. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Millet, ingénieur, à Annecy, pour le 1er lot, et dans ceux de M. Gérard, faisant fonctions d'ingénieur, à Bonneville, pour les deux autres lots.

Haute-Savoie. — Samedi 20 juin, 2 h. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Travaux communaux. Construction d'un collège communal de garçons. Auteurs du projet, MM. Louis Moynat et Jean Monico, architectes à Thonon-les-Bains. — 1er lot. Terrassements, maçonneries, ciments, pierres de taille. Montant, 122.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — 2e lot. Charpenterie et couverture. Montant, 52.152 fr. Cautionnement, 2.600 fr. — 3e lot. Ferblanterie, plomberie, vitrerie. Montant, 16.554 fr. 40. Cautionnement, 1.000 fr. — 4e lot. Parqueterie, menuiserie. Montant, 42.788 fr. 17. Cautionnement, 2.100 fr. — 5e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 19.992 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 6e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 31.083 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 18.086 fr. 95. — N. B. Les travaux de ciment armé (216.000 fr.), de parquet porphyrolithe ou autre analogue (12.000 fr.), d'installation d'un chauffage central (25.000 fr.), de fourniture d'un mobilier scolaire (44.000 fr.) et d'installation de bains-douches (2.700 fr.), feront l'objet d'adjudications ultérieures restreintes entre spécialistes. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Lundi 15 juin 1908, 2 h. 1/2. — *Hôtel de Ville de Poligny.* — Travaux communaux. — 1er lot. Viseney. Construction d'un puits communal. (Auteur du projet, M. Huguenet, agent voyer cantonal, à Sellières). Montant, 1.043 fr. 73. Cautionnement, 30 fr. — 2e lot. Champrougier. Agrandissement du cimetière. (Auteur du projet, M. Schacre, architecte, à Champagnole). Montant, 2.103 fr. 92. Cautionnement, 64 fr. — 3e lot. Villeneuve-d'Aval. Construction d'un réservoir et installation d'une pompe. Montant, 1.132 fr. 26. Cautionnement, 36 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 7 juin, 2 h. — *Mairie de Vaison.* — Achèvement du groupe scolaire. Construction du bâtiment central, en cinq lots. — 1er lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 37 653 fr. 50. Cautionnement, 2.000 fr. — 2e lot. Menuiserie. Montant, 4.891 fr. 92. Cautionnement, 250 fr. — 3e lot. Serrurerie. Montant, 5.199 fr. 50. Cautionnement, 260 fr. — 4e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 1.026 fr. Cautionnement, 50 fr. — 5e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 768 fr. 90. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Mardi 9 juin. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Chefferie de Nice. Travaux de menuiserie à exécuter, sur série de prix, par le service du génie, dans la place de Nice pendant l'année 1908. Le montant des travaux est évalué à 2.100 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir doivent être fournies au plus tard le 30 mai. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Nice, 1, rue Séguran.

Ministère de la Guerre. — Mardi 23 juin. — *Service du génie.* — Recouvrement des chapes d'un bâtiment du casernement du fort des Rousses (Jura). Ces travaux, comprenant seulement des terrassements et des maçonneries, sont évalués à 5.200 fr. et seront adjugés en un seul lot. Cautionnement, 200 fr. — Demandes pour concourir à fournir au colonel directeur du génie à Besançon, avant le 11 juin. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Pontarlier, ainsi qu'à la mairie de Moret.

SPECTACLES

CÉLESTINS Jean Coquelin avec les artistes de la Porte-Saint-Martin. Mardi l'*Abbé Constantin*, mercredi les *Romanesques* et *l'Eté de la Saint-Martin*; jeudi, en matinée, *l'Abbé Constantin* et, en soirée, le *Bourgeois Gentilhomme*.

OLYMPIA *66, rue Duquesne.* — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, la grande célébrité artistique, Camille Oller, phénomène vocal qui est acclamée frénétiquement dans chacune de ses créations; ensuite, les cinq sœurs Pérès, d'audacieuses équilibristes sur échelles perpendiculaires, dont l'intrépide travail stupéfie; Liévin et Pantzer, acrobates incomparables; les 4 Charles, excentricité nouvelle à transformation et les désopilants William Wagner, musicaux burlesques, les *Rois du Rire*; puis, dans la partie lyrique, deux excellentes cantatrices, Mlles Doritt, Siébel Delcourt; M. Lanjal, bon chanteur de genre de la Scala de Paris; MM. Chérals et Josthan, amusants comiques et une demi-douzaine de vues inédites du Cosmographe Géant. Jeudis, dimanches et fêtes en matinée à 2 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 48791

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

LOTERIE
DE
L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Le Billet : 1 FRANC

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

434 lots en espèces pour **200.000 FRANCS**

1er Gros lot : **100.000 fr.** — 2e, **25.000 fr.** — 3e, **10.000 fr**

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon**, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEVA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succes', à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 32

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & Cie

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

GARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE **LYON** **DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

STOPPAGE ET DELUSTRAGE

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques *" BOURGOGNE SUPÉRIEURE "* et *" CHARAVAY "*

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

des **plans** et **dessins** en traits noirs et de toutes couleurs sur **fond blanc**, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD 3, rue Fénelon Téléph. 37.72 - **LYON** Le meilleur marché sur place et le plus rapide de la Région

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux des eaux souterraines et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, *Ingénieur-Chimiste*

3, place Meissonier, à LYON

L. Poncet & L. Lacroix

ANCIENNES MAISONS

CHOLET & REZARD et CHARGNIOUX

31, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TÉLÉPHONE 2-81

MARSEILLE, Allée des Capucines, 47

ENTREPRISE GÉNÉRALE

D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Lumière, Sonneries

TÉLÉPHONES, PARATONNERRES

Personnel de choix pour installation de Châteaux, Villas, Hôtels, Appartements

Etudes, Devis sur demande de MM. les Architectes

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas